

Rapport du Comité directeur : présenté à la 8e assemblée générale, tenue à Payerne le dimanche 6 septembre 1942

Autor(en): **Montandon, Léon**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Der Schweizer Familienforscher = Le généalogiste suisse**

Band (Jahr): **9 (1942)**

Heft 11-12

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-698082>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapport du Comité directeur

*présenté à la 8^e assemblée générale, tenue à Payerne
le dimanche 6 septembre 1942*

Mesdames et Messieurs,

Durant les onze mois qui se sont écoulés depuis notre assemblée de Bâle, l'activité administrative de la société a été très réduite.

Elle a accueilli de nouveaux membres; elle en a perdu, plusieurs par démission et 4 par décès: MM. Hans Grieder, Bâle; Frédéric Martin, Genève; H. Goeldlin von Tiefenau, Aarau; Emil Waldesbühl, Zurich. Le résultat final témoigne que l'effectif s'est augmenté de dix unités. La société compte 336 membres au lieu de 326 l'an dernier. La liste des sociétaires a paru récemment dans le «Généalogiste suisse»; elle a été publiée en brochure, après les corrections qui s'imposaient, et vous pouvez vous la procurer pour un prix modique.

Comptes. Il y a quelques minutes, notre trésorier, M. Georges Du-Bois, vous a présenté les comptes de l'année 1941. Disons simplement qu'ils se soldent par un excédent de recettes de fr. 214.— et que la fortune de la société atteignait fr. 1595.— au 31 décembre de l'année dernière. Ces comptes ont été vérifiés le 25 mars.

Le «Généalogiste suisse». Deux seuls numéros ont paru cette année, de 40 pages chacun, et deux autres paraîtront encore, de même étendue. La matière en est très variée: à côté de travaux généalogiques, des collègues utilisent notre bulletin, et avec raison, pour y exposer des questions d'intérêt général. Nous souhaitons que cet exemple soit suivi par d'autres.

Parmi les articles parus, signalons celui de M. E. W. Meyer sur les *Schüller von Schüllen und ihr Erlöschen*, et le complément que lui a ajouté M. Robert Oehler: *Zur Frage der Abstammung Schillers*. Tout ce qui touche au poète Schiller ne laisse pas les Allemands indifférents, et nous croyons savoir que ces deux articles n'ont pas passé inaperçus outre Rhin.

Comité directeur. Le Comité directeur s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter des questions générales touchant aux études généalogiques. Ces problèmes ont également été soumis au Grand comité, qui s'est réuni à Berne le 25 avril. Reprenons les divers points traités.

La proposition faite par M. Zwicky à l'assemblée de Bâle de créer une société de généalogistes professionnels n'a pas rencontré beaucoup de sympathie. On jugeait inutile, et même blessant, de faire une distinction entre professionnels et amateurs, mais l'on reconnaissait qu'il était du devoir de la société de tout faire pour favoriser ceux qui

s'adonnent aux recherches de familles avec sérieux et probité. Dans la séance de Berne, les mêmes objections ont été formulées:

Sur quoi se baser pour déclarer qu'un tel généalogiste travaille d'une façon consciencieuse et scientifique? Y a-t-il dans nos hautes écoles des cours de généalogie, de méthodes de recherches, et des diplômes spéciaux y sont-ils délivrés? Nous devons répondre négativement. Dès lors, quel critère adopter?

Sans doute, il est possible de juger un généalogiste à ses travaux quand on a affaire à un homme qui a quelques publications à son actif. Mais si ces travaux sont restés à l'état de manuscrits, sans sortir du cadre de la famille, comment les apprécier? Et s'il s'agit d'un débutant, désireux de connaître ses ancêtres, qui entreprend des recherches, avec maladresse peut-être, mais avec une grande bonne foi et un désir sincère d'aboutir, allons-nous le décourager sous prétexte que nous ne savons rien de lui. Le danger des recherches hâtives et des résultats insuffisants ne proviendra pas de celui qui travaille pour soi ou sa famille, mais de celui qui fait métier de généalogiste. Les cas sont heureusement rares de ces chercheurs peu scrupuleux.

Ce problème a été particulièrement étudié et discuté dans le groupe de Bâle. Il est arrivé à cette conclusion que, pour maintenir et si possible rehausser le prestige des généalogistes, il fallait se montrer plus difficile dans le recrutement de la société. Chaque candidature devrait être appuyée par deux parrains qui pourraient renseigner le Comité directeur, lequel déciderait, après s'être renseigné, de la réception.

Le Comité directeur n'a pu se rallier aux vues de nos collègues de Bâle, qui entraîneraient une revision de l'art. 7 des statuts. Notre société est jeune; elle a un effectif restreint et, par suite des circonstances économiques actuelles, ses possibilités de développement sont, pour le moment, fort limitées. Convient-il de se montrer sévère ou faut-il faire confiance à ceux qui viennent à nous spontanément? Nous comptons dans nos rangs un certain nombre de personnes qu'intéressent les questions généalogiques sans qu'elles aient la possibilité ou le goût d'en entreprendre elles-mêmes. Elles n'en seront pas moins des membres dévoués. Elevez une barrière aux portes de la société et vous écarterez pour l'avenir des personnes qui se seraient jointes à nous dans un même esprit. D'autres, par contre, tiennent à savoir quels furent leurs ancêtres ou ceux de familles alliées; ils souhaiteront aussi posséder un tableau d'ascendance et n'hésiteront pas à faire les recherches nécessaires. Si ce sont des débutants, ils auront quelque peine à s'orienter; ils ne sauront où s'adresser pour consulter d'anciens registres d'état

civil. Le devoir de notre société n'est-il pas de les attirer à elle, de les aider, de les diriger, de mettre à leur disposition des instruments de travail?

A la suite des discussions qui ont eu lieu à Bâle l'an dernier et à Berne ce printemps, le Comité directeur vous propose de renoncer définitivement à constituer, au sein de la société, un groupement particulier réservé aux seuls généalogistes professionnels.

Mais en revanche, pour favoriser et développer les recherches généalogiques, la société doit remettre aux membres qui en font la demande, une carte spéciale d'identité. Cette carte est destinée à leur faciliter l'accès des bibliothèques, archives et dépôts de registres d'état civil. Elle ne servira pas seulement à faire connaître le détenteur, mais à le recommander aussi, puisque la liste de ceux qui l'auront reçue sera communiquée aux bibliothèques et archives.

Toutes les personnes qui s'adonnent aux recherches de famille savent que la première source à laquelle elles doivent puiser sont les registres de l'état civil. Sous ce terme, nous ne comprenons pas seulement les registres tels qu'ils existent depuis l'institution d'offices de l'état civil, mais aussi les livres de paroisse tenus jadis par des ecclésiastiques. Malgré les lacunes que peuvent présenter les anciens registres, malgré les indications souvent sommaires qu'ils contiennent, ils forment la base indispensable de tout travail généalogique. Aussi comprend-on que les sociétaires leur vouent un intérêt tout particulier. La première question qui se pose est celle de savoir où sont déposés les anciens registres. Dans quelques cantons, ils sont centralisés aux Archives de l'Etat; dans d'autres, les officiers de l'état civil les détiennent encore, à moins qu'ils ne soient déposés à la cure ou dans les archives communales.

Cette diversité des dépôts pose un problème de la première importance. Est-on sûr que ces précieux registres sont partout et constamment à l'abri du feu ou de l'humidité? Est-on sûr qu'ils ne puissent un jour être dérobés ou mutilés? Ces préoccupations, trop justifiées, ont été exprimées dans un article fort judicieux de M. A. Lacoste, de Bâle, paru dans le dernier numéro du «Généalogiste»: *Für eine bessere Erhaltung der Kirchenbücher*, auquel nous vous renvoyons. Sans doute, une ordonnance fédérale recommande aux autorités de déposer les registres dans un endroit à l'abri du danger de feu, mais cette prescription est-elle toujours observée? Une autre question se pose à propos des mêmes documents. Il ne suffit pas de savoir où ils sont déposés ni si toutes les mesures de précaution ont été prises pour assurer leur conservation, d'autres renseignements sont nécessaires au généalogiste. Il lui importe

de savoir à quelle date commencent les inscriptions de baptêmes, de mariages ou de décès.

Dans la séance du 25 avril, le vœu a été émis que les travaux préparatoires à la publication d'un *Répertoire général des registres d'état civil de la Suisse* fussent entrepris le plus tôt possible. L'élaboration d'un tel répertoire correspond à un besoin trop général pour ne pas rencontrer l'assentiment de tous nos sociétaires, mais elle demande aussi une vaste enquête à faire dans chaque canton. La société ne se refusera certes pas d'y collaborer et, dans la mesure de ses moyens, de faciliter la publication des inventaires cantonaux sous forme de brochures. Le premier exemple nous a été donné par Zurich, pour lequel M. Werner Schnyder a dressé un *Verzeichnis der Pfarrbücher des Kantons Zürich nach dem Stand vom 31. Juli 1940*. Cette liste, très condensée, suffit à guider le chercheur. Elle lui indique non seulement de quand datent les registres, mais aussi les lacunes importantes qu'ils contiennent et leur lieu de dépôt. Souhaitons que d'autres cantons prennent modèle sur la publication zuricoise.

Enfin, dans sa séance de Berne, le Grand comité a discuté de la préparation d'une *Bibliographie généalogique suisse*. Un comité de trois personnes a été chargé d'en poser les bases. Ce travail préliminaire, vous avez pu l'apprécier dans le dernier numéro de notre bulletin, et tout à l'heure nous aurons l'occasion d'y revenir.

Mesdames, Messieurs,

Ce bref aperçu des problèmes qui se sont posés à l'attention du Comité directeur témoigne que la société est en pleine période de croissance. Elle fait preuve de vitalité, ce qui est heureux. Ses membres sont actifs, lancent des idées, forment des projets, recherchent des améliorations, en un mot ne demandent qu'à travailler et à faire œuvre utile. Ne nous en plaignons pas, mais au contraire saluons ces manifestations de jeunesse et d'enthousiasme, et travaillons tous, dans la mesure de nos forces, à la réalisation de nos projets pour le plus grand profit des études généalogiques.

Neuchâtel, 5 septembre 1942.

Au nom du Comité directeur:

Le Président,

Léon MONTANDON.

8^e assemblée générale de la Société suisse d'études généalogiques

La Société suisse d'études généalogiques a tenu son assemblée générale annuelle les samedi 5 septembre, à Yverdon, et dimanche 6 septembre 1942, à Payerne. A l'exception de la séance administrative du dimanche matin, les